



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2020 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à M. Gillioz, Le Vieux Bourg 24, parcelle 295, pour la création de deux ouvertures, d'un velux en toiture, suppression d'une porte-fenêtre, pose d'une isolation périphérique et d'une PAC air-air uniquement sur la partie droite de la villa mitoyenne. Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit complet.

La municipalité